

7 - Séparer deux facteurs liés au travail humain :

D'une part la force de travail, de l'autre le produit du travail.

- **La force de travail**, qui est intimement liée aux facultés d'un homme, **ne doit plus être traitée comme une marchandise** qui serait échangée avec un employeur contre une somme d'argent (le salaire). La manière d'intégrer la force de travail dans le circuit économique est réglée au sein de la sphère juridique.

- **Seul le produit du travail** (bien ou service) **est une marchandise**, dont les bénéfices de la vente sont partagés entre les travailleurs et les dirigeants de l'entreprise, selon une répartition garantie par le droit.

8 - Favoriser la recherche de la satisfaction des besoins de la collectivité, en plus de la satisfaction des besoins individuels, au niveau économique. L'accroissement de capital, grâce aux moyens de production, est réinvesti dans l'entreprise pour assurer son développement et une partie est distribuée dans la sphère juridique et dans la sphère culturelle.

En aucun cas, cet accroissement ne peut servir à enrichir des personnes, au détriment des intérêts de la collectivité.

En aucun cas, cet accroissement ne peut servir à enrichir des personnes, au détriment des intérêts de la collectivité.

9 - Mettre en place une administration propre à chacun des trois domaines (économique, juridique et culturel), avec un délégué par domaine.

Les trois domaines sont réunis au sein d'un organisme permettant de coordonner et de s'assurer du bon fonctionnement des trois domaines.

10 - Au niveau international, chacun des trois domaines aura sa relation indépendante avec le domaine de même nature des autres nations.

Exemple : la vie culturelle française sera en lien avec la vie culturelle des autres pays, idem pour l'économie et le droit.

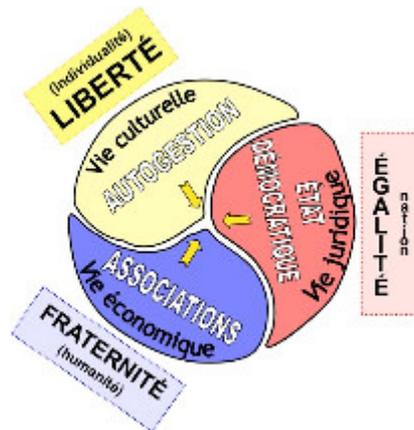
Buts de cette organisation

tri-articulée :

- Créer des organes au sein de la société, capables de percevoir les besoins de celle-ci et d'y apporter des réponses

- Respecter et préserver la liberté et l'humanité des hommes, en identifiant, séparant et respectant le champ d'application de chacun des trois domaines, permettant le développement d'un processus vivant et non chaotique.

- Mettre en place des institutions sociales qui permettent d'accompagner l'évolution des hommes vers un individualisme éthique, au lieu d'un individualisme égotique.



Equilibre des trois domaines

Ce document est une tentative de présentation succincte d'une nouvelle organisation de la société, et nécessiterait un développement plus complet.

Ouvrage de référence :

Rudolf STEINER

Éléments fondamentaux

pour la solution du problème social

(Editions anthroposophiques romandes)

Site internet :

<http://www.tri-articulation.info/>

Éditeur responsable : Olivier Prost

Son email : contact.triarticulation@yahoo.com

Quelle société pour l'homme d'aujourd'hui ?

Pour essayer de répondre à cette question, observons notre société : on y trouve des hommes produisant, distribuant et consommant des **biens et services** afin de répondre à leurs besoins, faisant ainsi usage de **compétences** diverses, et respectant entre eux certaines **règles** pour pouvoir vivre ensemble.

Les **biens et services sont** produits, distribués et consommés au sein de l'activité **économique**. Celle-ci est passée d'une forme d'autarcie, à des interdépendances de plus en plus grandes, via une division du travail. Cette évolution se traduit par le fait que chacun produit de plus en plus pour les autres et voit ses besoins pourvus par la production des autres. Cet état de fait renforce ainsi le principe de *fraternité* dans l'économie.

Ces **compétences**, mises en œuvre pour produire ces biens et services, sont cultivées dans le domaine de **la culture** ou de la **vie spirituelle**, dans lesquels vivent la recherche et la création. Elles ne peuvent vraiment se développer que lorsqu'on favorise une attitude propice à la *liberté* (pédagogique, artistique et scientifique notamment).

Les **règles** permettant la vie en commun sont élaborées par la mise en œuvre du **droit**, qui se fonde sur le strict respect de l'*égalité* entre les citoyens.

Afin que ces domaines puissent cohabiter sereinement, il est nécessaire qu'ils puissent avoir chacun leur autonomie et qu'ils soient articulés entre eux de manière judicieuse. A titre d'exemple, cette cohabitation harmonieuse existe déjà dans la constitution de l'homme, où les activités de penser, de ressentir et d'agir sont en interaction.

En l'absence de cette articulation, chaque domaine tend à dominer les deux autres de manière unilatérale :



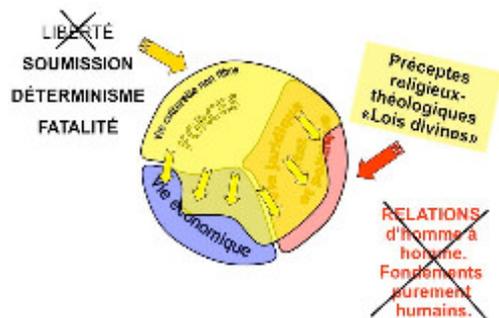
Domination de l'Economie

Exemple : les enfants obligés de travailler, alors que leur développement nécessite d'être scolarisés



Domination du Droit

Exemple : une éducation dont le programme est décidé par la vie juridique (Etat), au lieu de provenir de la vie culturelle



Domination de la Culture

Exemple : un gouvernement élaborant des lois issues d'une religion, au lieu de se fonder sur le droit.

Comment articuler ces trois domaines pour éviter une domination de l'un d'eux ?

Comment les équilibrer et les rendre autonomes ?

Une articulation de la société en trois domaines, ou tri-articulation, est une réponse possible à ces questions.

Proposition de dix actions dans cette direction :

1 - Reconnaître l'existence de ces trois domaines : **vie économique, vie juridique, vie culturelle**, cette reconnaissance devant être particulièrement accentuée pour la vie culturelle qui est aujourd'hui asservie par l'économie et le droit. Concrétiser cette reconnaissance par la mise en place d'une autogestion dans chacun de ces domaines.

2 - Assurer l'autogestion de la vie économique via la formation de groupements composés de producteurs, distributeurs et consommateurs. Ceux-ci ont pour objectif de fixer les prix, de régler la production, la circulation et la consommation de biens et services. Cela doit se faire de la manière la plus avantageuse possible pour l'ensemble des parties, sur la base de la compréhension directe des besoins de chacun. De tels groupements sont des organes de perception de la vie économique, en terme de filières, permettant notamment la prise de conscience que chacun travaille pour les autres et que personne ne travaille pour lui-même.

3 - Créer une sphère juridique autogérée réglementant les rapports juridiques.

La vie juridique concerne ce qui touche les hommes de la même manière, ce qui fait de l'homme l'égal de tous les autres, indépendamment de ses facultés individuelles ou de sa situation économique. Par exemple, les citoyens doivent pouvoir proposer des lois par des référendums d'initiative populaire, comme cela se fait déjà en Suisse.

4 - Assurer la liberté et l'autogestion de la vie culturelle ou spirituelle : activité scientifique, artistique, éducative, religieuse.

5 - Favoriser le libre développement des facultés et du sens social de l'homme, au moyen d'une éducation libre, qui se base sur une connaissance intime de l'être humain en devenir. L'éducation est gérée par des éducateurs ayant eux-mêmes ce sens social et exerçant dans ce domaine. Afin que les parents puissent choisir la pédagogie qu'ils souhaitent pour leurs enfants, l'Etat ou les collectivités locales pourront, par exemple, leur fournir un chèque éducation, couvrant les dépenses de l'établissement de leur choix, comme cela se fait en Suède. Ceci est un juste retour, puisque les impôts servent à financer, entre autres, l'éducation.

6 - Faire en sorte que les moyens de production, la terre et l'argent ne soient plus des marchandises.

La liberté d'entreprendre est favorisée par une mise à disposition des moyens de production, via le droit, à destination des entrepreneurs. Cet accès aux moyens de production doit toutefois servir au mieux les intérêts de la collectivité. Ainsi, cet usage des moyens de production est limité dans le temps, aussi longtemps que l'entrepreneur sert la collectivité. La terre n'étant pas un bien produit par l'activité humaine, elle ne peut être considérée comme une marchandise. Elle fournit le support et la matière première pour la production de biens et services. Elle doit être attribuée équitablement entre tous les habitants de la planète. L'argent symbolise la valeur économique d'un bien ou service et permet les échanges, les prêts ou les investissements. Il ne peut donc être acheté, ni servir à la spéculation.